

Copie anonyme - n°anonymat :

 N2-00017 Eco So His	Code épreuve : 245	Nombre de pages : 7	Session : 2023
	Épreuve de : ESH ESSEC - HEC Paris		
Consignes	<ul style="list-style-type: none">Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composerRédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noirNe rien écrire dans les marges (gauche et droite)Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre		

la dévoissance peut-elle être compatible avec l'état-providence ?

d'état-providence est plus que jamais en vise, après la crise sanitaire de 2020 mais aussi du à la triple vise qu'il subit depuis les années 1980. Une triple vise mise en avant par Pierre Rosanvallon dans "la vise de l'Etat providence" au début des années 1980, une vise notamment d'efficacité, de financement et de légitimité.

Cependant, qui est ce que l'Etat-providence, une première manière de le définir est de l'opposer à son contraire qui est l'Etat-providence mis en avant la première fois par Adam Smith en 1776 dans La Richesse des nations, c'est un état qui est caractérisé par le fait qu'il intervient uniquement afin de faire respecter ses fonctions régaliennes. Ainsi donc il ne se préoccupe pas de la cohésion sociale ni de la justice sociale, ce qui fait du contraire l'Etat-providence. En effet, l'Etat-providence aide la population face à certains risques comme le chômage, la retraite ou la vieillesse. On comprend aisément que l'Etat-providence est celui qui intervient dans la sphère sociale. Cet Etat-providence s'est développé notamment grâce au progrès social du XX^e siècle, il s'est notamment affirmé après 1945 pour devenir ce qu'il est aujourd'hui. Au point que l'on distingue aujourd'hui trois différents modèles d'Etat-providence. On doit cette hypothèse au danois Bent Flyvbjerg Andenben dans "les trois mondes de l'Etat-providence". On remarque un modèle libéral (dans une perspective bertrandienne, une logique assistentielle) notamment dans les pays anglophones (USA et

Anglature) puis un modèle corporatiste (qui oscille entre système bavardgien et bismarckien, on constate comme le dit Jérôme Saubie que la France répond à une logique bavardgienne avec des techniques bismarckienne) sur l'en retourne dans des pays comme la France et l'Allemagne, le dernier modèle dit social-démocrate (dans une logique bismarckienne) se retourne dans les pays scandinaves. Cependant comme l'avait précédemment, l'Etat providence ne trouve dans une triple voie. Seulement au début de cette voie a eu une théorie de la dévoiance. celle-ci portée par des économistes comme le roumain Georgescu ou le français Guy Latouche avance certaines idées notamment une croissance à taux négatif : la dévoiance qui peut-être définie comme une baisse du PIB sur une période donnée. Cette théorie de la dévoiance fait écho au rapport Meadows qui met en garde contre l'enjeu environnemental : "Halt à la croissance" a posé de nombreuses questions comme celle de l'environnement et de la "bonne P" (la bonne population). Guy Latouche avance notamment que pour faire face à ces enjeux nouveaux, la limitation de la population pourrait être une solution la théorie de la dévoiance se retourne alors une perspective bio-malthusienne. Partisan de la non substituabilité du capital naturel aux autres formes de capital amine ses théories à défendre la cause environnementale et à plaider la dévoiance.

On comprend aisément que cette théorie vise à "sauber" la planète et le système actuel par une dévoiance, or cette dévoiance empêcherait la voie de l'Etat providence. En un sens la compatibilité de la dévoiance avec l'Etat providence semble remise en question. Ainsi, on peut se demander si la dévoiance peut aller de pair, fonctionner avec l'Etat-providence. Dans un premier temps nous verrons que la compatibilité entre la dévoiance et l'Etat providence peut, être remise en cause au regard des fondements de la dévoiance et des besoins de l'Etat-providence (I). Puis nous verrons que cette amie n'a aucun soutien appuyée par l'histoire et le fait(s). Néanmoins nous constatrons que la dévoiance, sous certains aspects, pourrait de même paraître

compatibilité avec l'Etat-providence (III).

*

*

*

Tout d'abord, la compatibilité entre la divorce et l'Etat-providence revèle deux en cause au regard du risque de décroissance "pure" (A) mais aussi à cause de l'idée de limitation de la population (B). Et enfin à cause du deuxième fondement de la divorce qui est la question éthosociale qui peut malheureusement entraîner un conflit avec les besoins de l'Etat-providence (C).

Dans un premier temps, comme l'écrivait Pierre Rosenvall, l'Etat-providence fait face à une crise de financement. Or en cas de divorce comme souhaité par Georges et Latouche, cela mènerait donc à une baisse du revenu national. Ainsi un taux de revenu national mire donc à une baisse des prélèvements obligatoires ce qui entraîne la crise de financement dont souffre l'Etat-providence. En effet due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, les dépenses de l'Etat-providence sont à hauteur (en France) d'un tiers du PIB. De nos jours l'Etat-providence fait face à une hausse des dépenses et une baisse de recette. En ce qui concerne le pôle de la divorce, celui-ci mènerait à une aggravation de la crise de financement actuelle de l'Etat-providence. Le fait leur compatibilité paraît fragile.

D'autre part, concernant le deuxième fondement de l'Etat-providence, lui aussi permet de remettre en cause la compatibilité avec l'Etat-providence. En effet, la limitation de la population (fondement cher à Serge Latouche) amènerait évidemment à un problème ici aussi de financement. Si on limite la population la peint d'ultra riche restera la même mais leur nombre va nécessairement chuter ce qui va donc faire chuter le montant des prélèvements obligatoires ce qui pourrait également contribuer à la crise de financement de l'Etat-providence. Actuellement, le vieillissement de la population pourra à des théories malheursoeure, la crise de financement de l'Etat-providence est majoritairement due à l'augmentation du nombre de bénéficiaire seulement une réduction du nombre de bénéficiaires ne serait pas forcément bénéfique (comme le prétendent) alors faudrait-il limiter la population selon certains critères, même si cela paraîtrait efficace cela se heurte à un problème éthique et moral complètement justifié. La divorce est non caractérisée de

compatibilité avec l'Etat providence penait là aussi fragil. Enfin, le dernier fondement de la théorie de la dévoisance penait lui aussi ne pas être compatible avec l'Etat providence et ses besoins. En effet, la cause environnementale mit un rapport favorable et crucial pour la théorie de la dévoisance. Si l'on s'essayait à la dévoisance, l'objectif avait alors de sauvegarde des acquis. Ainsi ceci nous mettait à charge et surtout à financer les méthodes de production qui affectent le capital naturel en nivrant son caractère non substituable à d'autres formes de capital. Ainsi les secteurs primaire et secondaire en seraient fortement influencés, impactés ce qui y laurierait les profits et impacteraient fortement le revenu national car ce sont ces deux secteurs qui sont à l'origine (de la plus grande partie) du revenu national (le secteur tertiaire était celui avec les plus faibles gains de productivité). Ce qui de surcroît diminuerait le montant des prélèvements obligatoires et entraînerait la crise de financement de l'Etat providence qui ne cesse de s'aggraver.

Ainsi, la compatibilité de la dévoisance devient particulièrement fragile notamment aux regards des nombreux fondements qui rendraient à leur manire aggraver la situation de l'Etat providence. De ce constat, la dévoisance ne peut pas être compatible avec l'Etat providence.

* * *

Pour ailleurs, l'histoire et les faits semblent affirmer que la dévoisance ne peut pas être compatible avec l'Etat providence. Avant la fin de l'Etat providence allait de pair avec le contraire de la dévoisance (A). Puis après le naississement de la voûte des peuples développés, la fin de l'Etat providence a emprunté ce qui semble confirmer la non-compatibilité entre la dévoisance et l'Etat providence (B). Après 1845, au moment où l'Etat providence a commencé à s'affirmer, il est allé de pair avec une période prospère de l'activité économique s'accompagnant évidemment d'une certaine voûte, de l'ordre de 4 à 5% par an durant les Trente Glorieuses. Cette voûte a donc permis à l'Etat providence de financer ses dépenses. En effet à cette époque il y avait plus de 3 actifs qui contribuent pour un revenu contre 1.7 aujourd'hui. De plus, durant cette période, la population était moins nombreuse et le chômage peu existant, les dépenses de l'Etat

Copie anonyme - n°anonymat :

Emplacement QR Code	Code épreuve : 245	Nombre de pages : 9	Session : 2023
	Épreuve de : EST ESSEC - HEC Paris		
Consignes	<ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre		

providencia étaient maîtrisées. Ainsi une forte croissance s'est accompagnée d'une période prospère de l'Etat providence. Le lien de compatibilité entre la dévoiance et l'Etat providence n'est pas enviable tant la conjoncture est périlleuse.

Cependant, après les années 70 et la mondialisation la conjoncture s'inverse, le multiplicateur keynésien finit par ne plus être efficace à cause de la mondialisation ce qui pourra comme le dit Pierre Rosenthal dans "la crise de l'Etat providence" au début des années 80, l'Etat providence dans une crise d'efficacité, de financement et de légitimité (effet circulaire, augmentation des dépenses et baisses des recettes). Cette époque s'accompagne de faible taux de croissance donc d'une chute des recettes mais aussi d'une diminution des bénéficiaires du au vieillissement de la population, de l'arrivée des baby-boomer et de la vaste migration ce qui fait augmenter les dépenses. On remarque qu'au plus on s'approche du taux de croissance bas, donc ceux de la théorie de la dévoiance, alors l'Etat providence entre en crise. L'apparition de la stagflation et des enjeux environnementaux a amené les gouvernements à prendre des mesures condamnant les économies dévaluées à des taux de croissance faible ce qui laisse présager pour moment -ppm le retour d'une certaine stagnation rétinante entretenant les positions, la triple crise de l'Etat providence. Pendant cette période (depuis 1970-80) est apparue la théorie de la dévoiance à cause des problématiques notamment environnementales propres à cette époque.

Ainsi on remarque que la compatibilité de la dévoiance avec l'Etat providence paraît plus que jamais illusoire. En effet au cours de l'histoire les périodes prospères de l'Etat-Providence étaient celles avec de fort taux de croissance. Et depuis que les économies se rapprochent de taux de croissance

faillie, nous voir négatifs l'Etat providence traverse une grave "triple" crise.

* * *

Néanmoins n'existe-t-il pas certains angles d'interprétation qui laisserait envisager que finalement la divorceuse pourrait être compatible avec l'Etat providence. D'un raisonnement malthusien ce lien de compatibilité peut apparaître sur certains angles (A). Puis aussi par le biais de l'enjeu climatique une certaine interprétation notamment pour l'économie du bonheur pourrait expliquer une certaine compatibilité (B). Enfin la divorceuse pourrait paraître compatible avec l'Etat providence sur certains points de la question des retraites, question centrale de la voie de financement de l'Etat providence (C).

A partir d'un raisonnement malthusien et de limitation de la population ou alors d'aide seulement pour les cotisants, dans une logique bismarckienne, assurantelle. Le problème, la voie de l'Etat providence peut sembler atténuable. En effet, la voie de financement varie de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, les limites paraîtraient être la meilleure solution. Cependant limiter la population comme on l'a vu précédemment. Réduire le nombre de bénéficiaire par voie mènerait donc à une certaine modification de l'Etat providence. En soi, la divorceuse pourrait de ce fait contraindre l'Etat providence à une réforme afin de limiter la voie qu'il traverse. Ici, la compatibilité de la divorceuse avec l'Etat providence peut être au moins partiellement nécessaire à la survie de l'Etat providence.

Pour ailleurs l'enjeu environnemental de la divorceuse pourrait avoir un rôle crucial dans sa compatibilité avec l'Etat providence. En effet à partir d'un certain seuil, l'accroissement de ce seuil n'entraîne plus de hausse du bonheur (paradoxe d'Easterlin). Ainsi la divorceuse pourrait en revanche ne pas affecter le bonheur des agents et la lutte donc contre les problèmes environnementaux conduirait à améliorer le bien-être des agents et qui est un des piliers de l'Etat providence. C'est ce qu'explique Claudia

Senik dans "l'économie du bonheur" en 2015. La séparation pourrait en un sens participer à l'amélioration du bien-être des agents et possiblement permettre un cercle vertueux menant à une baisse des dépenses de l'Etat providence par une amélioration du bien-être des agents. Cependant cette théorie ne peut pas être, encore, affirmée à 100% à cause du fait qu'elle manque de données empiriques. Mais, elle ouvre tout de même la voie à une certaine compatibilité de la séparation avec l'Etat-providence.

Enfin, la question des retraites est finalement la question principale de la vie de financement de l'Etat-providence tant elle représente la majorité des dépenses de l'Etat-providence. Une séparation de la population mènerait donc à une baisse des retraites aujourd'hui, il y a 1,7 cotisants pour un retraité contre plus de 3 dans les années 70. Le fait d'une séparation de la population ne chargrait pas forcément un ratio important mais elle réduirait clairement les dépenses de l'Etat-providence, ce qui pourrait rendre plus facile le financement des ces dépenses amorphides. Cependant ce ne pourrait pas être suffisant, peut-être pour parvenir à la séparation et l'Etat-providence sont compatibles, il faudrait peut-être faire aussi une réforme de l'Etat-providence. Sur la question des retraites une réforme des retraites a été proposée par Antoine Bozio et Thomas Piketty dans "Pour une réforme du système des retraites", ils invitent à penser à un système retraite par compte individuel ce qui résout le problème du financement des retraites mais pas celui du nombre de bénéficiaire. Or la séparation n'est pas un problème, une possible solution au système de financement des retraites pourrait être trouvée rendant la compatibilité entre la séparation et l'Etat-providence certaine.

Ainsi, nous voulons conclure la séparation peut être compatible avec l'Etat-providence à travers des idées mathématiques, mais aussi par le biais d'idées suivant l'économie du bien-être et du bonheur tout en passant par des volontés de réformes de l'Etat-providence qui le rendrait compatible avec la séparation notamment sur la question de financement des retraites.

* * *

Pour conclure, dans un premier temps la séparation ne semble pas être compatible avec l'Etat-providence notamment du fait de l'aggravation de la vie de l'Etat-providence qu'elle renvoie amène à

provoquer. Par ailleurs selon nos fondements c'est ce que revient modifier la dévoissance. Depuis la période où l'on s'est approché de la dévoissance, l'Etat-providence traverse le plus grave crise de son histoire. Néanmoins, il faut reconnaître que la dévoissance peut paraître compatibile avec l'Etat-providence notamment pour sa partie (celle de l'Etat-providence) mais aussi, par la mise en place de certaines réformes visant à atténuer la crise de l'Etat-providence menant ainsi à des questions de réforme de cet Etat : du temps permettra ou non de valider ces théories de compatibilité entre la dévoissance et l'Etat-providence.